

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 038-213801004-20241126-DEL_20241126_03-DE



Séance du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Thierry GALIFOT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Sébastien PLISSON, Martine PUGLISI, Amina GHAFIR

Ont donné procuration : M. Karim DALIBEY à M. Pierre BARUZZI
M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT
Mme Audrey MARRON à Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET

Excusée : Mme Audrey BUISSON
Mme Anne LAURENT

Secrétaire de séance : M. Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 22 novembre 2024	Vendredi 22 novembre 2024	Vendredi 29 novembre 2024

3. Demande de subvention au Département de l'Isère – Mise en place de la vidéo protection

Il est rappelé au conseil municipal qu'il est constaté, depuis quelques années, une montée des incivilités et de la délinquance sur le domaine public.

Celle-ci se caractérise par des dégradations sur les équipements communaux, des agressions physiques ou verbales, des vols générant un sentiment d'insécurité auprès de la population.

Ainsi, les problématiques liées à la sécurité dans les espaces publics apparaît comme un enjeu capital.

Aussi, il est présenté au conseil municipal le projet concernant des travaux de mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection, avec différents objectifs :

- la surveillance des entrées/sorties de ville avec des caméras permettant de lire les plaques d'immatriculation des véhicules (sans LAPI). L'objectif est de permettre à la Gendarmerie d'identifier des véhicules recherchés pour des faits commis sur la commune ou la traversant,
- la surveillance de certaines zones publiques sensibles pour diminuer le sentiment d'insécurité, dissuader les actes de délinquances et d'incivilités et obtenir une vue d'ambiance des faits de délinquance,
- la surveillance des bâtiments publics pour limiter les dégradations de ceux-ci et surveiller leurs abords.

Enfin, il est indiqué que le système sera principalement utilisé en relecture des images enregistrées, pour retracer a posteriori un évènement. Il pourra également être utilisé pour visualiser les caméras en temps réel, lors de manifestations ponctuelles.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département de l'Isère pour un projet dont le montant global est estimé à 172 535,98€.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Participation HT
État au titre de la FIPD	32 023,95€
Département	20 000,00€
Région	86 267,99€
Autofinancement de la Commune	34 244,99€
TOTAL	172 536,93€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Adopte** le plan prévisionnel de financement,
- **Sollicite** auprès du département de l'Isère la subvention,
- **Autorise** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

